

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2016-006-HD

Le Maire de Barfleur,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'organisation par l'association B'Art'fleur d'un vide jardin le samedi 16 avril 2016,

Vu l'autorisation du conseil départemental en date du 30 mars 2016,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit le samedi 16 avril 2016 de 9 h à 13h sur la partie gauche de la place Quai Henri Chardon, dans le prolongement du marché.

Article 2 : Des panneaux réglementant cette interdiction seront mis en place par les employés municipaux.

Article 3 : L'autorisation d'utiliser le domaine public portuaire a été donnée par le Conseil Général en date du 30 mars 2016, sous les réserves suivantes :

- Durant chaque manifestation, un accès sera matérialisé pour les secours terrestres et maritimes.
- Aucune atteinte ne devra être portée aux infrastructures portuaires,
- Les emplacements occupés seront remis en état au plus tard dans la journée suivant chaque manifestation.

Article 4 : La Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue et le Maire de BARFLEUR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

A Barfleur, le 04 avril 2016



Pour Le Maire
L'Adjoint par délégation
Henri DOUCHIN